



SCIC Centrales villageoises ENER'GUIL
Siège social : Maison du Parc
La Ville 05350 ARVIEUX
queyras@centralesvillageoises.fr

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
par actions simplifiées à capital variable
SIRET 810 761 247 00016
TVA FR23 810 761 247

Coopérative de production d'électricité

AVIS DE RECHERCHE

TOITS exposition sud

**ENER'GUIL, coopérative de production d'électricité
by centrales villageoises**
recherche pour sa seconde tranche 2016-2017
des toits exposition sud (ou approchée), privés ou publics
pour pose panneaux photovoltaïques.

- **Localisation** : **Tout immeuble situé sur le territoire du Guillestrois Queyras**
(au sens Communautés de communes).
- **Faisabilité** : **Ener'Guil instruit à sa charge une étude de faisabilité pour sélectionner les meilleurs toits quant à la production d'électricité.**
Cette production est estimée sur l'année, ce qui fait qu'un toit moins ensoleillé l'hiver peut être bon si ensoleillement excellent le reste de l'année.
Les surfaces de panneaux peuvent varier de 48m² à 200m² en fonction de plusieurs critères, dont le rapport coût/rentabilité est déterminant mais plusieurs autres entrent en jeu.
- **Installation** : **Ener'Guil fait poser les panneaux à sa charge par un installateur agréé et les exploite en valorisant l'électricité ainsi injectée sur le réseau à un tarif garanti par l'Etat.**
NB. Si le propriétaire veut profiter des travaux pour améliorer sa toiture (notamment le reste de la superficie non couverte par les panneaux), c'est possible mais à sa charge.
Les panneaux sont posés en "intégration complète" en remplacement de la couverture en place.
NB Un propriétaire qui a un projet de construction peut postuler à la pose de panneaux, ce qui réduira d'autant sa facture de toiture.
- **Location** : **Location du toit par bail ou convention (collectivités) par SCIC Ener'Guil (constructeur) pendant 20 ans au tarif de 2,50€ le m² de panneaux.**
Cette location comprend aussi un endroit pour fixer l'onduleur et le coffret d'utilisation, endroit qui sera défini en fonction de la meilleure position pour le raccordement au réseau électrique ERDF.
L'installation appartient à Ener'Guil qui assure sa maintenance et la prise d'un contrat d'assurance.
Le propriétaire s'engage à une bonne collaboration avec Ener'Guil et à signer une promesse de location dès le départ.
- **Fin du contrat** : **A la fin du contrat (20 ans), le propriétaire peut relouer à Ener'Guil pour cinq ou dix ans ou reprendre l'installation selon un barème d'amortissement, notamment de l'onduleur.**
- **Parts Sociales** : **Le propriétaire du toit n'est pas tenu de prendre des parts sociales à Ener'Guil.**
- **Contact** :
 - queyras@centralesvillageoise.fr donner coordonnées, n° parcelle, photo de la maison...
 - **et/ou un membre du CA d'Ener'Guil** (Alain Blanc, Luc Herry, Bénédicte Peyrot, Pierre Blanc, Marylène Debrune, Catherine Bonhomme, Coraline Tardy, Marc Desrousseaux, Célestin Fournier).

NB : Noël approche : Quel beau cadeau *non périssable-pédagogique-local-authentique-original* au pied de l'arbre : Une ou plusieurs parts sociales d'Ener'Guil, pour adultes ou pour enfants, sociétaires actuels ou futurs !